

RELEVÉ DE SOLDE

Dénomination SARL ALLIZEO WEB

Adresse 57 RUE DES CHENES
3 IMPASSE LAURENT
42210 CRAINTILLEUX

le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées :
 paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt
 les demandes de remboursement liées aux créances de crédits d'impôt doivent figurer impérativement sur le formulaire 2573

SIREN 750800229

Exercice social du 01/04/14

au: 31/03/15

I- IS Brut

I-A Impôt sur les sociétés au titre de l'exercice

	Base	Taux	Montant
I-A01 Impôt sur les sociétés (au taux normal)		33,1/3%	
I-A02 Impôt sur les sociétés (au taux réduit)		15,00%	
I-A03 Impôt sur les plus values nettes			
I-A04 Autre impôt à taux particulier			
I-A05			
		Total IS Brut	15 0

II- Créances

Montant

II-A - Créances non reportables et non restituables

IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.

II-A01 Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS		16
II-A02 Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputable sur l'IS		17
II-A03 PRE -Réduction d'impôt en faveur des entreprises de presse		57
II-A04 Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus		44
II-A05	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A04)	0
II-A06	IS dû après imputation des créances non restituables (I-A05 - II-A05)	0

II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice et solde des créances reportables des exercices antérieurs)

IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer

Créances reportables et non restituables (MEC et COR)

II-B01 MEC -Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de	dont UE ou EEE	40	35
II-B02 MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)			

Créances reportables et restituables

II-B03 CIC -Crédit d'impôt compétitivité emploi au titre de N	dont préfinancement	65	64
II-B04 CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)			
II-B05 COR -Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre de N		33	
II-B06 COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)			
II-B07 RAD -Report en arrière des déficits au titre de N		34	
II-B08 RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)			
II-B09 CIR -Crédit d'impôt recherche au titre de N		31	
II-B10 CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)			
II-B11 Nouvelles créances non répertoriées de N		50	
II-B12 Type de créance portée dans la ligne II-B11			
II-B13	Sous total (total des lignes II-B01 à II-B11)		0
II-B14	IS dû après imputation des créances reportables de l'exercice (II-A06 - II-B13)		0

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice

IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total

II-C01 FOR -Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		22
II-C02 RAC -Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés		23
II-C03 FAM -Crédit d'impôt famille		24
II-C04 CIN -Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles		25
II-C05 APR -Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		26
II-C06 EXP -Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale		27
II-C07 PTZ -Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété		30
II-C08 BIO -Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique		45
II-C09 PHO -Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques		48
II-C10 MAI -Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs		52
II-C11 AUD -Crédit d'impôt pour dépense de productions déléguées d'oeuvre cinématographique ou audiovisuelles		53
II-C12 ART -Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art		56
II-C13 CJV -Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo		58

II-C14	CAI -Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	59	
II-C15	CPE -Crédit d'impôt sur les avances remboursables travaux d'amélioration de la performance énergétique	60	
II-C16	CCI -Crédit d'impôt cinéma international	61	
II-C17	PTR -Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62	
II-C28	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49	
II-C19	Type de créance portée dans la ligne II C-20		
II-C22	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C20)		0
II-C23	Montant de l'IS dû après imputation des créances non reportable et restituables de l'exercice (II-B13 - II-C22)		0

II-D - Acompte de l'exercice

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	
II-D02	L'IS à payer (lignes II-C22 - II-D01) est reporté en case 01/ L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C22) est reporté en case 06		

II-E - Donnée utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38	0
--------	---	----	---

III - Montant de la contribution exceptionnelle sur l'IS (CE - art.235 ter ZA)

	Base	taux	Montant
III-A01	Montant de la CE au titre de l'exercice	5.00%	41 0
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		20
III-A03	Montant de la Contribution exceptionnelle due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)		
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		0
III-A05	Le solde de CE à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en ligne 02 - L'excédent de CE (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 07		

IV - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art.235 ter ZC)

	Base	taux	Montant
IV-A01	Montant de la CSB sur l'IS	3.30%	36
IV-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		19
IV-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne IV-A01 - IV-A02)		
IV-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
IV-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A04) est reporté en ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne IV-A04 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 08		

V - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)

	Montant
V-A01	Montant du chiffre d'affaires soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs
V-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne V-A01 x 2.5 %)
V-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus
V-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne V-A02 - Ligne V-A03) est reporté en ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne V-A03 - Ligne V-A02) est reporté en Ligne 09

RECAPITULARIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

Impôt sur les Sociétés	01	06
Contribution Exceptionnelle	02	07
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Totaux	05	10

Montant à payer (case 05 - case 10)

11 0

ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)

12 0

Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant

13

Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)

Contribution visée Date limite de paiement 00:00:00 Montant à Imputer

(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)

Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF) 14

Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date : 08/07/2015 Téléphone 06 70 50 49 89
 Chèque Télépaiement
 Virement

Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)

Paiement du relevé de solde par << Imputation >>. Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)

Contribution visée Date limite de paiement 00:00:00 Montant à Imputer

CADRE RESERVE À L'ADMINISTRATION

Somme Date N° d'opération : Date de réception :